

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
14/10/2022

Nombres de membres en exercice : 10

Nombres de membres Présents : 8

Nombres de membres Absents : 2

Date Affichage

Nombre de procurations : 0

14/10/2022

Nombre de votants : 8

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux et le vingt octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BADIE F, BRILLIARD M., CORREA J ,DOMINGO J.D, PICHEYRE V. , PUJOL D., VAILLS S.

Absents excusés : LAUBRAY J,MIRAN P.

Procurations : Pas de procurations

Objet de la Délibération

DEMANDE DE SUBVENTION MISE EN PLACE DE REDUCTEUR DE PRESSION ET ACQUISITION APPAREIL RECHERCHE DE FUITE D'EAU

M. le Maire rappelle que la commune connaît une trop forte pression dans le village, les réducteurs existants n'ont pas été remplacé depuis très longtemps et sont devenus obsolètes, il est impératif de les remplacer très rapidement afin de limiter les casses sur le réseau.


Des devis ont été demandé à plusieurs entreprises, pour le remplacement de deux voire trois réducteurs ce qui permettrait à nouveau une pression acceptable pour les réseaux, nous passerions de 13 bars sur la partie du village où la pression est la plus élevée à 2.5-2 bars chez les abonnés.

DEPENSES en € H.T		RECETTES en € H.T	
Remplacement réducteurs	40 841.40 €	Département 66 (60%)	26 868.00 €
Détecteur de fuites	3 938.79 €	Autofinancement (40 %)	17 912.19 €
TOTAL	44 780.19 €	TOTAL	44 780.19 €

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le remplacement de ces réducteurs,
- **DE DEMANDER** au Département des Pyrénées Orientales une subvention à hauteur de 40%,
- **DE DEMANDER** une anticipation de commencer l'opération avant la notification des subventions,
- **DE S'ENGAGER** à rembourser le Département des Pyrénées Orientales si la subvention perçue ne respectait pas les obligations fixées par le Département
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2022-D102

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le 
ID : 066-216600825-20221020-2022_D103-DE

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Copie certifiée conforme
A Formiguères, le 20 octobre 2022

Le Maire,
Philippe PETITQUEUX

